



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 23 février 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur LAVIGNE DELVILLE,

La SAS ALTERGIE TERRITOIRES 5, que vous représentez, a déposé la demande de permis de construire n° 077 410 22 00007 pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Germain-Laxis. Le service instructeur de la DDT responsable du suivi de cette demande a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sur le projet.

La commission a demandé à ce que ce projet lui soit présenté par les représentants du porteur de projet.

La commission s'est réunie le jeudi 16 février 2023 pour examiner ce projet. Vous l'avez présenté, accompagné de Madame Emilie GIASSIS, chef de projets ALTERGIE.

Après avoir présenté le projet vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Toutefois, certains membres estiment qu'il aurait été préférable que cette parcelle soit dédiée à une activité agricole, et qu'un autre emplacement ait été privilégié pour l'installation du projet photovoltaïque.

Par ailleurs, la commission souhaite que les 10 ha de délaissés autoroutiers qui ne peuvent pas être utilisés par Altergie en raison d'un problème d'accès puissent revenir à une activité agricole via la signature d'un bail rural.

Cet avis est l'avis de la CDPENAF, commission administrative consultative indépendante. Le permis de construire ne serait être délivré que s'il comporte toutes les pièces nécessaires et qu'il est conforme à toutes les dispositions réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur LAVIGNE DELVILLE, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE
ALTERGIE TERRITOIRES 5
40, rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt

La directrice adjointe

Aude LEDAY-JACQUET